

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS

Absents excusés Messieurs Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Brigitte MERLE), Olivier LE CORVAISIER (pouvoir donné à Richard HAAS)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2018-87

**PARRAINAGE SCOLAIRE DE COLLEGIENS DE DABAGA –  
SUBVENTION MASNAT**

Rapporteur : Madame Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et à la Solidarité Internationale

Par délibération du 24 septembre 2012, la Ville de Langueux, déjà présente au Niger avec la coopération décentralisée, s'engageait auprès de l'association MASNAT à parrainer 4 élèves de la Ville de Dabaga pour toute la durée de leur scolarité au collège.

Pour ce faire, la Ville de Langueux verse chaque année à l'association MASNAT, une subvention par enfant permettant ainsi de financer son accueil par un membre de sa famille ou un tuteur désigné par l'association.

En effet, compte tenu des distances importantes entre le collège et les lieux de résidence des élèves, certains enfants ne peuvent poursuivre leurs études, faute d'internat.

Il faut préciser que l'aide n'est pas nominative, c'est-à-dire attribuée à un élève en particulier. Si un élève ne poursuit pas sa scolarité, un autre enfant bénéficiera de la subvention.

En 2017/2018, sur un effectif de 21 élèves de Dabaga, 17 d'entre eux ont été promus dans la classe supérieure, 3 redoublent, 1 élève a été exclu. En tout, ce sont ainsi 144 élèves qui ont été parrainés. Ceci témoigne du dynamisme et de la confiance qui est faite à cet organisme concernant la formation des jeunes filles et garçons, de leur émancipation et du développement local.

C'est pourquoi, plus que jamais, il me paraît important que nous puissions continuer ce partenariat.

**Aussi, je vous propose :**

- de reconduire pour l'année 2018/2019 la subvention de 640,00 € (160,00 € x 4 élèves) accordée à l'association MASNAT ;
- de reconduire cette action pour un minimum de 4 ans (5 ans en cas de redoublement) soit jusqu'à l'année scolaire 2021/2022 ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**

Certifié exécutoire au  
vu de la transmission  
en Préfecture le  
et de la Publication le  
La Maire,

Pour extrait conforme,  
Langueux, le 15 novembre 2018  
La Maire,

Thérèse JOUSSEAUME

Thérèse JOUSSEAUME